



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Publié le : 20/02/2024

Séance du 14 février 2024 à 17 heures 00

Question n° 4

Désignation des représentants du CCAS au sein de Conseils d'Administration
d'associations

Sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Cyril DEVESA / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Philippe CREMER /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur Michel JOURNEAUX /
Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Bernard AVON / Madame Claudine MAUGAIN /
Monsieur Ludovic FAGAUT, part à 18h05, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à
Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Claude BILLOD /
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Agnès MARTIN / Madame Anne VIGNOT, part à
18h30, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN** /
Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM, arrive à 17h17 et vote à partir de la question n°10 /
Monsieur Yves CHANSON

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 février 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20240214-D00180610-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Les statuts de certaines associations de type Loi 1901, prévoient la présence au sein de leur Conseil d'Administration de représentants du Conseil d'Administration du CCAS. Ainsi, le renouvellement des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon nécessite de désigner de nouveaux représentants du CCAS au sein de certains Conseils d'Administration d'associations.

Référence au Projet social 2022-2026 :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public |
| <input type="checkbox"/> Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie » | <input type="checkbox"/> Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS |
| <input type="checkbox"/> Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...) | <input type="checkbox"/> Sans objet |
| <input type="checkbox"/> Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville | |

DESIGNATION DES INSTANCES	PERIODICITE DES REUNIONS	LIEU DES REUNIONS	QUALITE DU REPRESENTANT	ADMINISTRATEURS DELEGUES
CA du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Besançon (COS)	4 réunions/an	Centre St-Pierre Rue de la République	1 titulaire	Vice-présidente Sylvie WANLIN
			1 suppléant	Monsieur CREMER
CA de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS)			1 titulaire	Vice-présidente Sylvie WANLIN

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Désignent les représentants au sein de certains Conseils d'Administration d'associations selon le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Anne VIGNOT

